



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-cinquième session

Points 68 a) et 129 de l'ordre du jour

### **Promotion et protection des droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme**

#### **Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011**

## **Prévisions de dépenses révisées pour tenir compte de l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses révisées pour tenir compte de l'élargissement du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (A/65/85). Au cours de cet examen, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des informations supplémentaires.

2. Au paragraphe 23.30 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 [A/64/6 (Sect. 23)], le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale que la composition du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille devait être portée à 14 membres durant l'exercice 2010-2011. Le Comité s'est réuni pour la première fois dans sa composition élargie à sa douzième session, qui s'est tenue du 26 au 30 avril 2010. L'élargissement de la composition du Comité a entraîné pour lui des dépenses additionnelles imputables aux voyages, aux indemnités journalières de subsistance et aux faux frais au départ et à l'arrivée des quatre nouveaux experts, ainsi qu'à l'organisation d'une journée de formation à Genève la veille de la douzième session. Les frais associés à cette formation comprenaient également les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance du Président du Comité. Le Secrétaire général a noté que l'élargissement du Comité ne devrait pas entraîner de dépenses additionnelles au titre des services de conférence.



3. Les activités du Comité se rapportent au sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) du programme 19 (Droits de l'homme). Les dépenses additionnelles au titre des voyages, des indemnités journalières de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée des quatre nouveaux membres ne sont pas inscrites au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Dans le budget-programme de cet exercice biennal, les ressources allouées au Comité s'élèvent à 189 500 dollars.

4. Au paragraphe 6 de son rapport, le Secrétaire général estime à 122 000 dollars le montant des ressources additionnelles nécessaires pour couvrir les frais découlant de l'élargissement du Comité et de la formation suivie par ses nouveaux membres avec la participation du Président du Comité, ainsi que les frais découlant de la participation de ces membres aux deux sessions annuelles du Comité. Il n'est cependant pas demandé de crédit additionnel pour l'exercice 2010-2011, l'administration ayant l'intention de financer les dépenses supplémentaires au moyen du crédit déjà ouvert au chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice 2010-2011. Le Secrétaire général fait également savoir que, pour l'exercice 2012-2013, des crédits supplémentaires d'un montant estimatif de 135 400 dollars calculés sur la base du coût intégral seront nécessaires et que les prévisions de dépenses du Comité pour cet exercice seront étudiées à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme pour 2012-2013.

---